



## **Mémoire déposé dans le cadre de la consultation sur le**

### *Plan de développement durable du Québec*

**Déposé le 15 février 2005**

#### **Contexte et introduction**

En réaction à l'annonce du futur Plan de développement durable du gouvernement du Québec et à l'invitation du ministre de l'Environnement à participer à la consultation publique, le Comité de bassin versant de la rivière Kamouraska (COBAKAM) accepte de participer en déposant ce mémoire.

#### **Présentation du bassin versant de la rivière Kamouraska et du COBAKAM**

Le bassin versant de la rivière Kamouraska s'étend sur un territoire de 296 km<sup>2</sup> et inclut les sous-bassins des rivières Goudron (79 km<sup>2</sup>), Dufour (39 km<sup>2</sup>) et Saint-Denis (97 km<sup>2</sup>). La rivière rejoint le fleuve à l'est du village de Kamouraska. Le bassin versant des rivières Ouelle (à l'ouest), Du Loup (au sud), Fouquette (à l'est) et plusieurs petits tributaires du Fleuve Saint-Laurent (au Nord) bornent le bassin versant de la rivière Kamouraska.

Le bassin versant de la rivière Kamouraska est occupé par près de 7 000 personnes et concerne dix municipalités locales de la MRC de Kamouraska dont Mont-Carmel, Saint-Pascal, Saint-Bruno-de-Kamouraska, Sainte-Hélène et Kamouraska. Son territoire est couvert de 59% de forêt, 36% de terres agricoles, 4% de milieu urbanisé et 1% de lacs et cours d'eau. En plus d'être situé au cœur d'une région ayant une histoire patrimoniale riche et encore accessible, la rivière Kamouraska est la source d'eau potable de 2 villages.

Le COBAKAM a été mis sur pied en avril 2001 à l'instigation de la MRC de Kamouraska et il est devenu un organisme à but non lucratif en mai 2002. Le conseil d'administration est formé de 15 personnes représentatives des intérêts sociaux, économiques, et environnementaux du bassin versant. Le COBAKAM a pour mission la réhabilitation et la mise en valeur de la rivière Kamouraska et de ses tributaires par une gestion intégrée de la ressource eau. Cette mission est poursuivie par la concertation et la recherche de consensus des différents acteurs présents sur le territoire. Le bassin versant de la rivière Kamouraska fait partie des 33 bassins versants prioritaires du Gouvernement depuis l'annonce de la Politique nationale de l'eau en novembre 2002.

Tout en maintenant le cap sur une pensée globale et partagée, le COBAKAM tient à investir ses efforts et ses ressources à la concertation et la coordination des actions locales. Vu l'échelle humaine du bassin versant, il croit même que faire partie des forces vives du milieu est un moyen concret d'entrer en relation de confiance avec les acteurs de l'eau et d'influencer par conséquent l'action dans le sens d'une gestion plus intégrée.

## **Les questions et recommandations du COBAKAM**

À la lumière du contexte socio-économique et environnemental du Québec, des enjeux reliés à la gestion intégrée de l'eau par bassin versant, des démarches passées et en cours pour que le Québec s'engage sur la voie du développement durable, le COBAKAM tient à partager ses opinions sur le projet de Plan de développement durable du Québec (PDDQ) déposé en novembre 2004.

### **1- Les principes du développement durable**

Le COBAKAM adhère aux principes de développement durable retenus dans le PDDQ. D'une part, c'est par ces principes que l'on reconnaît les véritables implications de l'engagement sur la voie du développement durable. D'autre part, la plupart de ces principes s'appliquent à la gestion intégrée de l'eau par bassin versant.

Introduire ces principes dans le rôle de régulateur du gouvernement permettrait d'encourager concrètement les municipalités, les entreprises et les citoyens qui participent à la durabilité de notre développement. Cet encouragement doit se faire par la fiscalité et les différents programmes d'aide **existants** du gouvernement comme par exemple :

- ✓ L'aide régressive au volume de production et l'écoconditionnalité dans les subventions aux entreprises agricoles afin de maintenir les fermes familiales et celles efficaces sur le plan environnemental. Ainsi le soutien financier total reste le même, mais partagé plus équitablement.
- ✓ Utiliser certains des indicateurs de gestion municipaux, récemment mis en place, pour moduler le programme de péréquation et les autres programmes destinés aux municipalités;
- ✓ Hausser modérément la taxe sur des ressources naturelles (ex : électricité, hydrocarbures, eau embouteillée, etc.) pour favoriser leur usage plus efficace, pour garnir le Fonds vert et le Fonds national de l'eau qui favorisent les groupes actifs sur le plan social et environnemental. Bien sûr, une telle mesure nécessite des précautions pour éviter les effets pervers sur les gens plus démunis et la viabilité des entreprises qui dépendent de ces ressources.

### **2- Agir par prévention et par précaution**

Plusieurs risques de dommage envers le capital environnement et le capital social sont déjà identifiés. L'empreinte écologique des Québécoises et des Québécois est déjà reconnue comme étant bien supérieure à la moyenne mondiale. Les connaissances scientifiques sont déjà suffisamment claires relativement à certains problèmes sociaux et environnementaux. Les solutions sont souvent connues, reconnues et même expérimentées. Malgré tout cela, nos gouvernements, tous niveaux confondus, hésitent à passer à l'action ou à faire respecter des règlements déjà existants.

Dans cet esprit, nous comprenons l'intérêt du ministère de l'Environnement d'engager tout son gouvernement dans une voie commune et cohérente du développement durable, mais cela ne doit pas se faire encore au dépend de l'action. Par ce message, nous ne mettons pas en doute la pertinence de se donner un Plan de développement durable à l'échelle du Québec, mais nous souhaitons qu'il ne serve pas encore à repousser à plus tard l'engagement du gouvernement, des entreprises et des citoyens dans des projets concrets axés vers un véritable développement durable. Actuellement, le fait d'orienter plus de ressources vers l'action serait la meilleure façon

de confirmer la volonté politique et d'exprimer le leadership de l'État en matière de développement durable. Ainsi, il sera préférable d'avoir un Plan de développement durable plus modeste et concret, mais réalisable que d'avoir un plan d'envergure qui ne pourra être réalisé faute de moyens. Il faut avoir les moyens de nos ambitions.

À l'échelle locale, nous comprenons rapidement cette notion puisqu'à trop investir de ressources à l'acquisition de nouvelles connaissances et à la planification au détriment d'interventions concrètes, les bénévoles se fatiguent et la crédibilité des organismes s'effrite. D'ailleurs avec les ressources dont nous disposons, nous sommes déjà dans l'obligation d'en consacrer une part importante à la planification, à la recherche laborieuse de financement ainsi qu'à des sondages provenant des organismes et des institutions supérieures.

La renaturalisation de cours d'eau en milieu agricole et urbain, l'économie d'eau potable, l'élimination des pesticides pour des fins esthétiques, la consommation responsable et équitable sont quelques-uns des nombreux exemples pour lesquels nous n'avons plus de prétextes à remettre leur mise en œuvre à plus tard et où il est tant d'investir.

### **3- La gestion intégrée de l'eau par bassin versant, un outil réel de mise en œuvre du développement durable au Québec à préserver**

Dans la Politique nationale de l'eau annoncée en novembre 2002, le gouvernement du Québec s'était engagé à mettre en place la gestion intégrée de l'eau par bassin versant pour 33 rivières identifiées comme prioritaires. Depuis, le ministère de l'Environnement, le ROBVQ, les organismes de bassin versant et nos communautés se sont mobilisés et y ont consacré leurs efforts et leurs ressources pour sa mise en œuvre. Maintenant que le réseau est mieux structuré, que des liens sont créés entre les instances gouvernementales et les acteurs de l'eau, bref que la «machine est en marche», il est déterminant de maintenir le cap et de poursuivre les efforts pour profiter des bénéfiques escomptés. Considérant que le personnel et les administrateurs des organismes de bassin versant sont en place et encore motivé à relever le défi de la gestion intégrée, que de nouveaux comités de bassins versant se mettent en place, il serait inapproprié de relâcher le soutien ou de diluer la GIEBV dans un nouveau plan plus large de développement durable. Concrètement, cela signifie de maintenir le financement en maintenant le *Fonds national de l'eau* institué en décembre 2002 ou, le cas échéant, de réserver une partie du *Fonds vert* à la gestion de l'eau et de s'assurer qu'il sera «étanche».

Utiliser et maintenir la GIEBV comme modèle et assise de la mise en œuvre du développement durable serait un gage d'efficacité et de maintien de la motivation des personnes impliquées dans cette mission.

### **4- Coordination et suivi du Plan de développement durable**

D'une part, c'est une excellente initiative que de confier l'évaluation des résultats, le suivi et la reddition de comptes à un commissaire au développement durable relevant du *Vérificateur général*. Il aura la neutralité et la crédibilité d'examiner les progrès accomplis par l'administration publique en matière de développement durable. En fait, plus son mandat sera intégré à celui du *Vérificateur général* lui-même, plus l'exercice sera pertinent et crédible.

D'autre part, le COBAKAM est d'avis que la mise en œuvre du Plan de développement durable ne pourra se faire sans que le concept soit bien compris par tous les ministères et organismes gouvernementaux. Par conséquent, le COBAKAM se questionne sur le fait que la stratégie de développement durable et que certains mécanismes d'évaluation soient coordonnés par le ministère de l'Environnement. Bien que ce dernier puisse mettre à profit son expertise en

matière de développement durable, nous croyons que cette responsabilité devrait être assumée par une instance supra-ministérielle existante sans quoi le débat risque de rester localisé. Le *Conseil exécutif*, le *Conseil du Trésor*, le *Comité ministériel de la prospérité économique et du développement durable* ou l'un des secrétariats qui les soutiennent (Gouvernement du Québec, 2005) semblent des instances plus appropriées et ayant une plus grande emprise sur les engagements gouvernementaux.

## 5- La dimension économique, une notion controversée du développement durable

Dans la littérature, la dimension économique réfère plus à l'efficacité qu'à la croissance. Elle vise d'abord la satisfaction des besoins humains fondamentaux : la nourriture, le vêtement et le logement. Elle concerne également certains besoins sociaux et certaines aspirations individuelles rattachées aux réalités économiques telles que le travail, les soins de santé et l'éducation qui contribuent aussi à la réalisation du potentiel de longévité humaine (Beauchamp, 1993; Pearce et Warforf, 1993).

Améliorer l'efficacité économique, c'est aussi favoriser une gestion optimale des ressources humaines, naturelles et financières, par la responsabilisation des entreprises et des consommateurs au regard des biens et des services qu'ils produisent et utilisent, et par l'adoption de politiques appropriées comme le principe du pollueur/utilisateur-payeur, l'internalisation <sup>note 1</sup> des coûts environnementaux et sociaux, l'éco-fiscalité, etc. (MEF, 1996).

Dans le projet de *Plan de développement durable* comme dans certains documents de ministères ou d'entreprises, la dimension économique du développement durable réfère plus souvent à des expressions comme le *niveau de vie*, *bien-être matériel*, *création de richesse*, *croissance économique*, *prospérité*, etc. sans référer pour autant à la notion d'efficacité. De plus la création de richesse économique est souvent présentée comme un pré-requis au développement social et à la protection de l'environnement. Cette interprétation volontaire de la dimension économique démontre bien la difficulté persistante des gouvernements à s'engager dans la voie de la durabilité, une notion pourtant simple qui signifie que le capital naturel ne doit pas être utilisé plus rapidement qu'il ne peut être remplacé.

Nous pouvons comprendre les difficultés multiples d'un gouvernement à convaincre certains de nos concitoyens à mieux exploiter et à mieux consommer les ressources. Toutefois, ce n'est pas en maintenant l'illusion qu'augmenter le niveau de vie matériel est compatible avec la durabilité et que nous réussirons à réduire notre empreinte écologique collective. Pour cette raison, nous invitons le gouvernement à clarifier sa position sur la dimension économique du développement durable.

### **Conclusion**

C'est une initiative louable du gouvernement de se doter d'un Plan de développement durable, mais cela comporte une grande responsabilité de sa part. Nous attendons qu'il l'applique conformément au sens pour lequel l'expression a été conçue et avec une intensité suffisamment grande pour que nous puissions sentir un réel changement de cap. Dans le cas contraire, la mobilisation des acteurs du véritable développement durable risque de s'effriter davantage.

---

Jean Labrie, président

---

Serge Gagnon, coordonnateur

Le mémoire a fait l'objet d'un consensus et a été adopté à l'unanimité lors de la douzième réunion régulière du conseil d'administration du COBAKAM tenue le 15 février 2005.

## Notes :

**1- Internalisation** : Inclusion du coût économique des effets externes et des conséquences sur le milieu, associées à la production ou à la consommation de bien et de services. Exemple : ajouter le coût des soins de santé reliés à la pollution de l'air au prix de l'essence.

## Références :

Beauchamp, André, 1993. *Introduction à l'éthique de l'environnement*. Édition Pauline, Montréal, 222 pages.

Gagnon, Serge, 1998. **Indicateur de développement durable pour des communautés rurales, Étude de cas : La MRC de Kamouraska**, Rapport de recherche présenté comme exigence partielle de la maîtrise en science de l'environnement, UQAM, Montréal, 100 pages.

Gouvernement du Québec, 2004. *Plan de développement durable du Québec : Document de consultation*. 43 pages.

Gouvernement du Québec, 2005. **Portail Québec**, Site Internet du gouvernement .  
[www.gouv.qc.ca](http://www.gouv.qc.ca)

Québec, ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction de la promotion du développement durable, 1996. *Développement durable : conditions et objectifs* In Déclit pour le développement durable, numéro spécial, 4 pages.

Pearce, D.W., J.J. Warford, 1993. *World without end: economic, environment and sustainable development*. Ed. Oxford University press, New York, 440 pages.

Regroupement des organisations de bassin versant du Québec, 2005. **Mémoire déposé dans le cadre de la consultation publique sur le Plan de développement durable du Québec**.

Wackernagel, Mathis, W. Rees, 1999. *Notre empreinte écologique*. Éditions écosociété, Montréal, 207 pages.